

Réservation  
de votre  
terrain  
auprès de la  
SONADEV

Transmission  
de votre dossier  
d'avant-projet  
auprès de la SONADEV

Signature du compromis de  
vente du terrain puis versement  
de l'acompte de 5%

Retour d'observations  
de l'architecte-conseil

Transmission de votre  
dossier de pré-permis de  
construire auprès de la  
SONADEV pour validation

Obtention du visa de  
l'architecte-conseil  
(dossier conforme)

Signature de l'acte de  
vente du terrain et  
versement du solde dû

*Vous êtes ICI*

*Délai variable en fonction de  
la rapidité de vos démarches*

*(15 jours environ)*

*Délai variable en fonction de  
la rapidité de vos démarches*

*(15 jours environ)*

*3 mois environ*

Constitution de votre  
dossier avant-projet  
auprès des  
professionnels de la  
construction et des  
organismes bancaires

Prise en compte des  
observations émises par  
l'architecte-conseil dans  
l'élaboration de votre dossier  
de pré-permis de construire

Dépôt de votre  
permis de construire  
en mairie

Obtention de votre  
arrêté de permis de  
construire  
-  
Validation de votre  
offre de prêt